



# Conseil économique et social

Distr. générale  
29 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Forum des Nations Unies sur les forêts

### Dix-huitième session

8-12 mai 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire et annotations

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
  - a) Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
  - b) Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
    - i) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;
    - ii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques ;
  - c) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci :
    - i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat ;
    - ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ;
    - iii) Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;



- d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;
  - e) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023 ;
  - f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
  - g) Suivi, évaluation et rapports :
    - i) Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ;
    - ii) Préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (2025) ;
  - h) État des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
  5. Nouvelles questions.
  6. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum.
  7. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum.
  8. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session.

## Annotations

### 1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentant(e)s de ses membres un(e) président(e) et d'autres membres du Bureau selon les besoins (voir [E/5975/Rev.1](#)). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un(e) président(e) et de quatre vice-président(e)s, dont l'un(e) servira aussi de rapporteur(euse), élu(e)s selon le principe de la répartition géographique équitable.

À la 1<sup>re</sup> séance de sa dix-huitième session, le 13 mai 2022, le Forum a élu Zéphyrin Maniratanga (Burundi) Président et Javad Momeni (République islamique d'Iran) et Ismail Belen (Türkiye) Vice-Présidents de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions.

À la 2<sup>e</sup> séance de sa dix-huitième session, le Forum devrait élire deux vice-président(e)s, dont l'un(e) sera désigné(e) parmi les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'autre parmi les membres du Groupe des États d'Europe orientale.

## 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et décide de l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

### *Documentation*

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.18/2023/1](#))

## 3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

### a) Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Conformément aux indications données dans l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, le Forum tiendra, à sa dix-huitième session, des discussions techniques sur les priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Le Bureau du Forum arrêtera les priorités thématiques du Forum pour chaque période biennale. Les priorités thématiques sont fondées sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles correspondantes et tiennent compte du programme du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour l'après-2020 et des faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts.

Dans ce contexte, le Bureau de la dix-huitième session du Forum a décidé que les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum seraient les suivantes : a) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts ; b) accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable ; c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts<sup>1</sup>.

## 3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

### b) Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

#### i) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires

#### ii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

Conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (voir résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale), les États Membres peuvent déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Au titre des alinéas i) et ii) du point 3 b), le Forum examinera les informations sur la contribution des membres

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/07/UNFF18-19-Thematic-Priorities-web.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/07/UNFF18-19-Thematic-Priorities-web.pdf) (en anglais).

du Forum à l'appui des priorités thématiques, notamment les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires.

**d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international**

Au titre du point 3 d), le Forum se penchera sur la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable doit examiner en 2023, les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les autres faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts<sup>2</sup>. Le résumé établi par le Président concernant les débats du Forum sur ce point de l'ordre du jour sera transmis, à titre de contribution de la dix-huitième session du Forum, à la session de 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

**e) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023**

Au titre du point 3 e), le Forum examinera l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023, qui aura pour thème « Les forêts et la santé ».

La note établie par le Secrétariat au titre des points 3 a), b), d) et e) contient des informations sur les éléments suivants : les priorités thématiques pour la période 2023-2024 ; les nouvelles contributions nationales volontaires ; l'état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques ; les liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023 ; les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ; les activités entreprises depuis la dix-septième session du Forum dans le cadre de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique, y compris celles concernant la Journée internationale des forêts. Elle sert également de base aux débats que tiendra le Forum concernant le point 5 relatif aux nouvelles questions.

---

<sup>2</sup> Dans sa résolution 75/290 B, l'Assemblée générale a indiqué que la session de 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social aurait pour thème « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». Le forum de 2023 sera notamment l'occasion d'examiner en profondeur les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le forum, qui doit avoir lieu du 10 au 19 juillet 2023, appuiera également les préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée en septembre 2023.

*Documentation*

Note du Secrétariat concernant les discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 ([E/CN.18/2023/2](#))

**3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

**c) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci**

**i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat**

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sert de cadre de référence pour les travaux menés par les organismes des Nations Unies et par les partenaires intéressés dans le domaine des forêts, le but étant d'en renforcer la cohérence et d'améliorer la collaboration et les synergies entre ces différents acteurs, afin qu'ils se conforment à la vision et à la mission qui y sont définies. La contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres à la réalisation des priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail seront examinés au titre de l'alinéa i) du point 3 c).

**ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques**

**iii) Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes**

Dans sa résolution [2020/14](#), le Conseil économique et social a souligné qu'il importait d'associer les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés aux activités du Forum. Il a également souligné l'importance que revêtait une participation multipartite et intersectorielle aux activités du Forum et demandé au secrétariat du Forum d'engager un dialogue actif avec les grands groupes et d'autres parties concernées.

Au titre des alinéas i), ii) et iii) du point 3 c), le Forum examinera à sa dix-huitième session la contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, des partenaires et grands groupes régionaux et sous-régionaux et d'autres parties prenantes, dont le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques pour la période 2023-2024.

*Documentation*

Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et sur la contribution de ceux-ci ([E/CN.18/2023/3](#))

### 3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

#### f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

Dans sa résolution [2022/17](#), le Conseil économique et social s'est félicité de l'appui fourni par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux pays pour renforcer la capacité de mobiliser des ressources de toutes les parties prenantes et auprès de toutes les sources afin de promouvoir la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment par l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts. Il a également invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager de détacher du personnel au secrétariat du Forum afin de renforcer la capacité du Réseau de fournir un soutien adéquat et opportun aux membres du Forum, ainsi qu'à intensifier leur appui aux activités du Réseau. Il a en outre prié le secrétariat du Forum de continuer à développer et à rendre opérationnelle la phase II du centre d'information du Réseau, y compris sa nouvelle base de données sur les flux financiers forestiers, dans la limite des ressources disponibles, et d'encourager les membres du Forum à faire part des enseignements retenus et de leurs pratiques optimales en matière de financement des forêts pour les publier sur le site Web du centre d'information du Réseau, en collaboration avec les membres du Partenariat, conformément à leurs mandats respectifs. Dans la même résolution, le Conseil a prié le secrétariat du Forum, agissant dans la limite des ressources dont il disposait, de mettre régulièrement à jour les bases de données du centre d'information du Réseau et de communiquer des informations pour familiariser les membres du Forum avec ces bases de données et, à cet égard, invité les membres du Partenariat à apporter leur contribution, le cas échéant, dans le cadre de leurs mandats et des ressources disponibles. Il a également invité les membres du Forum et les autres parties prenantes qui étaient en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum afin de donner plus d'ampleur aux activités du secrétariat du Forum, notamment le Réseau.

La note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les principales évolutions mondiales concernant les moyens de mise en œuvre, ainsi qu'un récapitulatif des activités entreprises par le Réseau depuis la dix-septième session. Elle comprend également un rapport sur l'état d'application des dispositions énoncées dans la résolution [2022/17](#), notamment en ce qui concerne le développement de la phase II du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, des renseignements sur les ressources disponibles pour le fonctionnement du Réseau, ainsi que des informations actualisées sur le projet d'ouverture d'un bureau à Beijing.

#### *Documentation*

Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ([E/CN.18/2023/4](#))

### **3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

#### **g) Suivi, évaluation et rapports**

##### **i) Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux**

##### **ii) Préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (2025)**

Dans sa résolution [2022/17](#), le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum d'apporter des modifications au modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux volontaires, de mettre à l'essai le modèle modifié avec la participation des pays intéressés et de rendre compte des progrès accomplis au Forum à sa dix-huitième session.

Dans la même résolution, le Conseil économique et social a invité le Forum à envisager de créer un groupe consultatif sur l'établissement de rapports, en tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de la participation d'un groupe consultatif informel à la publication phare de 2021, et demandé au secrétariat du Forum d'évaluer l'incidence de cette publication et de présenter, à la dix-huitième session du Forum, une proposition concernant le mandat de ce groupe, y compris sa composition, en tenant dûment compte de la nécessité d'une représentation géographique équilibrée des Nations Unies.

Le Conseil économique et social a également demandé au secrétariat du Forum d'organiser, au moyen de contributions volontaires et en consultation avec les membres du Forum, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un atelier mondial sur l'établissement de rapports nationaux volontaires concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en mettant l'accent sur les sources de données, la collecte de données et les méthodologies pour lesquelles il n'existe pas de données systématiques. Toujours dans la même résolution, il a invité les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration à utiliser l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Il a également invité le secrétariat du Forum à organiser, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration, la poursuite des travaux sur les indicateurs de catégorie 3, notamment en ce qui concerne l'amélioration des concepts, des définitions et des essais volontaires sur le terrain.

On trouvera dans la note du Secrétariat établie au titre de ce point des informations concernant la mise à l'essai du modèle amélioré des rapports nationaux volontaires destinés au Forum, le mandat du groupe consultatif sur l'établissement de rapports et les préparatifs de l'atelier mondial, ainsi qu'un rapport de situation établi par le Secrétariat portant sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.

#### *Documentation*

Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports ([E/CN.18/2023/5](#))

### **3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

#### **h) État des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

Conformément à sa résolution [2022/17](#), le Conseil économique et social a arrêté les mesures qu'il convenait de prendre entre la fin de la dix-septième session et le début de la dix-neuvième session du Forum en vue de préparer l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts. Ces mesures sont énoncées dans l'annexe de ladite résolution.

Conformément à son ordre du jour provisoire, le Forum devrait obtenir, à sa dix-huitième session, des informations à jour sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

On trouvera dans la note du Secrétariat établie au titre de ce point des informations concernant les mesures qui ont été prises depuis la fin de la dix-septième session du Forum en vue de préparer l'examen à mi-parcours, conformément aux dispositions de la résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social.

#### *Documentation*

Note du Secrétariat sur l'état des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs ([E/CN.18/2023/6](#))

### **4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts**

Conformément au programme de travail du Forum pour sa dix-huitième session, le secrétariat doit rendre compte du fonctionnement du fonds d'affectation spéciale à cette session. La note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour donne des informations sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale en 2022.

#### *Documentation*

Note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2023/7](#))

### **5. Nouvelles questions**

Conformément au programme de travail du Forum pour la période 2022-2024 (annexe de la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social), l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session comporte un point sur les nouvelles questions, au titre duquel le Forum examinera les nouveaux problèmes et enjeux d'importance mondiale qui se rapportent aux forêts et à la gestion forestière durable, ou qui ont des répercussions sur elles, et qui présentent un caractère urgent ou inattendu mais ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session. La note intitulée « Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 » ([E/CN.18/2023/2](#)), établie par le Secrétariat au titre des points 3 a), b), d) et e), sert également de base aux débats que tiendra le Forum sur ce point.

*Documentation*

Note du Secrétariat concernant les discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 ([E/CN.18/2023/2](#))

**6. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum**

Le Forum fera part de ses recommandations au Conseil économique et social concernant les dates et le lieu de la dix-neuvième session.

**7. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum**

Le Forum présentera l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session, qu'il recommandera au Conseil économique et social d'adopter.

**8. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.

---